

POURQUOI UN PARTENARIAT GARANTIE JEUNES - MISSION JEUNES ?

Pour l'agence d'emploi, des avantages ...

- Bénéficier de candidatures de jeunes ayant intégré les codes de l'entreprise, accompagnés par un référent de la mission locale
- Bénéficier de l'offre de services des missions locales
- Bénéficier de cofinancements pour développer des actions de formation.

...mais aussi des opportunités vis-à-vis des entreprises clientes

Une réponse adaptée aux entreprises qui ont :

- un besoin en recrutement notamment en raison du turnover de leurs salariés et des difficultés pour attirer les candidats faute du manque d'attractivité du secteur, du métier...
- une pyramide des âges vieillissante et qui veulent assurer la transmission des savoir-faire
- des obligations en matière de responsabilité sociale et de ce fait, sont sensibles aux questions d'insertion des jeunes
- des appels d'offre avec des clauses d'insertion relatives aux jeunes.

...et des missions locales

- une connaissance accrue des secteurs économiques, des entreprises et des métiers
- la possibilité pour les jeunes accompagnés de se tester en entreprise et l'opportunité de s'insérer durablement dans une entreprise.

L'accord est en cours de déploiement dans tous les territoires pilotes de Garantie Jeunes.



c'est...

- Une démarche adaptée au marché du travail sur la base des enjeux des bassins d'emploi et des entreprises
- Des partenariats renforcés pour la co-construction de parcours individualisés
- Des missions d'intérim pour développer la qualification et l'expérience des jeunes
- Des moyens et des outils à disposition des jeunes tout au long de leur parcours
- Un suivi et une évaluation du parcours.



c'est...

- Un contrat d'engagements réciproques de 12 mois signé par un jeune de moins de 26 ans et la mission locale
- Un accompagnement renforcé du jeune par un conseiller de la mission locale avec pour objectif de développer l'autonomie par l'emploi
- Une garantie mensuelle de ressources (461,26 €).



La Garantie Jeunes (GJ), est une réponse du Gouvernement français aux recommandations du Conseil européen pour renforcer l'emploi des jeunes dans le cadre de la « garantie européenne pour la jeunesse ». Elle est mise en place par les missions locales, à titre expérimental, en faveur de 100 000 jeunes à fin 2016.



Notre job : leur emploi

Pour plus d'information, contacter

Correspondants FAF.TT :

Retrouvez les coordonnées des conseillers Mission Jeunes sur le site www.missionjeunes.fr

Correspondante Fastt :

Aurore Berteleau
aurore.berteleau@fastt.org



Accompagner les jeunes vers l'emploi durable, l'engagement des agences d'emploi

7531 - cirp | COMMUNICATION - Credits photos - GraphObsession - Avril 2016



L'accord de coopération signé le 4 juin 2014 par l'Etat, Prism'emploi et l'Union Nationale des Missions Locales marque l'engagement de la profession en faveur des jeunes, en priorité peu ou pas qualifiés.

C'est une véritable reconnaissance du rôle de l'intérim dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

Trois objectifs

- Renforcer l'accès à l'emploi des jeunes, en priorité peu ou pas qualifiés accompagnés par les missions locales
- Contribuer à la réussite de la démarche Garantie Jeunes en mobilisant l'offre de services de la branche : Mission Jeunes
- Développer dans les territoires les partenariats entre agences d'emploi et missions locales en lien avec les services de l'Etat.

....CONCRÈTEMENT, DANS LE DÉTAIL

A partir d'un diagnostic territorial partagé sur les évolutions des besoins, les partenaires définissent un plan d'actions sur les axes suivants :

1 FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE LES JEUNES ET LES ENTREPRISES

Préparer et accompagner les jeunes à intégrer le monde du travail : en les aidant à formaliser leur projet professionnel, en les sensibilisant à la découverte des codes de l'entreprise et en organisant des rencontres jeunes /entreprises.

Différents outils du FAF.TT sont à la disposition des agences d'emploi :

- **Ateliers métiers**
- **Guide de parrainage** (présentation de la démarche, rôle et actions du parrain et du filleul)
- **Evolupass** : passeport de compétences multimédia qui réunit les informations professionnelles du candidat afin de l'aider à renforcer son employabilité
- **Mission possible** : module de formation en ligne de 20 h qui permet au candidat d'acquérir un socle commun de compétences pour assurer sa première mission d'intérim en autonomie, d'entrer dans une formation qualifiante et de sécuriser son parcours professionnel
- **Formation** « Valoriser mes compétences pour l'emploi » : coaching de 4/5 jours.

Les jeunes peuvent aussi bénéficier d'une période de mise en situation en milieu professionnel (MSMP - immersion professionnelle en entreprise de quelques jours à un mois). Cette dernière nécessite une convention entre la mission locale, le jeune et l'entreprise.

2 FACILITER L'ACCÈS À LA QUALIFICATION

Mobiliser l'ensemble des dispositifs de formation (spécifiques à la branche et de droit commun) pour former les jeunes en lien avec leur projet professionnel et les besoins en compétences des entreprises.

Dispositifs d'accès à un premier emploi (contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI), préparation opérationnelle à l'emploi collective..) et **dispositifs qualifiants** (contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI), contrat de professionnalisation (...)).

3 FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Favoriser grâce à l'intérim l'accès à une première expérience professionnelle et assurer la continuité des parcours professionnels en tenant compte des freins périphériques à l'emploi.

- **Point conseils intérimaire Fastt** : questionnaire en ligne permettant aux salariés intérimaires de préciser leurs besoins, leurs projets en matière de mobilité, de garde d'enfants, de logement, de crédit. Un conseiller du Fastt apporte ensuite à chaque salarié intérimaire, lors d'un entretien téléphonique, les informations, les conseils, et déclenche, si besoin, les services utiles (location de voiture à prix réduit, garde d'enfant d'urgence, solution temporaire de logement, crédit ou micro crédit, accompagnement social...).



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ



Missions locales
démarche **Garantie jeunes** et
boîte à outils.

- Construire et consolider le projet professionnel des jeunes.
- Mobiliser l'offre de services des missions locales.
- Sécuriser les parcours des jeunes.



Diagnostic « Jeunes »
et **plan d'action partagé**

Bénéfices pour les jeunes

- Accéder rapidement à différentes expériences professionnelles.
- Connaître les codes de l'entreprise.
- Se former et/ou se qualifier.



Agences d'emploi
démarche **Mission jeunes** et
boîte à outils.

- Favoriser le rapprochement entre les jeunes et les entreprises et faciliter leur accès à l'emploi.
- Sécuriser les parcours professionnels et personnels.
- Faciliter l'accès à la qualification.